



IBL International GmbH
Flughafenstraße 52 a
22335 Hamburg
Germany

Tel. +49 (0) 40 53 28 91-0
Fax +49 (0) 40 53 28 91-11

IBL@tecan.com
www.tecan.com/ibl

Fiche de données de sécurité

REF	Nom du produit	<u>Composants dangereux:</u>			
RE52001	anti Sperm Ab ELISA	ENZCONJ			TMB STOP
RE52029	Spermatozoa-Ab ELISA	ENZCONJ			TMB STOP
RE52071	17-OH-Progesterone ELISA	ENZCONJ			TMB STOP
RE52151	Testosterone ELISA	ENZCONJ	CAL A-G	CONTROL 1+2	TMB STOP
RE52181	DHEA-S ELISA	ENZCONJ	CAL A-G	CONTROL 1+2	TMB STOP

Les réactifs non listés ne contiennent pas de substances dangereuses en concentrations exigeant une déclaration.
Un marquage n'est pas nécessaire.



IBL International GmbH
Flughafenstrasse 52a
22335 Hamburg, Germany

Always there for you



**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 02.06.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 02.06.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit** ENZCONJ / CAL / CONTROL / DILBUF / INCBUF / IgG CONJ / AG CONJ
- **Code du produit** Valide pour les produits listés dans le tableau sur la première page.
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** réactif de laboratoire / Immunoassay
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fabricant / Fournisseur :**
IBL International GmbH
Flughafenstr. 52 a
22335 Hamburg
Allemagne
Tel.: ++49-40-53 28 91-0
Fax.: ++49-40-53 28 91-11
E-Mail: IBL@tecan.com
http: //www.tecan.com/ibl
- **Service chargé des renseignements :** Représentant de la sécurité
- **Numéro d'appel d'urgence**
IBL: ++49-40-53 28 91 - 0
Numéro ORFILA (INRS-France): + 33 (0)1 45 42 59 59
Numéro d'urgence Centre Antipoisons Bruxelles Tél (+32) 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS07
- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Mixture: 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on [EG nr. 247-500-7] and 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on [EG nr. 220-239-6] (3:1)
- **Mentions de danger**
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 02.06.2023

Nom du produit ENZCONJ / CAL / CONTROL / DILBUF / INCBUF / IgG CONJ / AG CONJ

· **vPvB:** Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **Mélanges** préparation
- **Description :** Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

· **Composants dangereux:**

55965-84-9	Mixture: 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on [EG nr. 247-500-7] and 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on [EG nr. 220-239-6] (3:1)  Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H310; Acute Tox. 2, H330;  Skin Corr. 1C, H314; Eye Dam. 1, H318;  Aquatic Acute 1, H400 (M=100); Aquatic Chronic 1, H410 (M=100);  Skin Sens. 1A, H317 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1C; H314: C ≥ 0,6 % Skin Irrit. 2; H315: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Eye Dam. 1; H318: C ≥ 0,6 % Eye Irrit. 2; H319: 0,06 % ≤ C < 0,6 % Skin Sens. 1A; H317: C ≥ 0,0015 %	≥ 0,0025 - < 0,01 %
------------	--	---------------------

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :**
Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.
En cas de perte de conscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Laver immédiatement à l'eau.
- **après contact avec les yeux :** Laver avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Non nécessaire.
- **Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 02.06.2023

Nom du produit ENZCONJ / CAL / CONTROL / DILBUF / INCBUF / IgG CONJ / AG CONJ

(suite de la page 2)

Diluer avec beaucoup d'eau.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

• **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

• **Référence à d'autres rubriques**

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Éviter le dégagement d'aérosols.

• **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

• **Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités -**

• **Stockage :**

• **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.

• **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire

• **Autres indications sur les conditions de stockage :**

Le kit est envoyé à température ambiante et doit être stocké à 2-8°C. Le garder à l'abri de la chaleur et de la lumière directe. Le stockage et la stabilité des réactifs préparés sont indiqués dans les chapitres correspondants de la fiche technique.

• **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• **Paramètres de contrôle**

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

• **Remarques supplémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **Contrôles de l'exposition**

• **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

• **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

• **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

• **Protection respiratoire :**

En cas d'exposition faible ou de courte durée, appareil respiratoire filtrant; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

• **Protection des mains :**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 02.06.2023

Nom du produit ENZCONJ / CAL / CONTROL / DILBUF / INCBUF / IgG CONJ / AG CONJ

(suite de la page 3)

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.



Gants de protection.

• Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

La qualité des gants de protection doit être choisie en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses, selon le lieu de travail spécifique.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

• Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

• Protection du corps : blouse de laboratoire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

• Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

• Indications générales.

• Couleur :	incolore
• Odeur :	geruchslos
• Seuil olfactif:	Non déterminé.
• Point de fusion :	non déterminé
• Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
• Inflammabilité	Non applicable.
• Limites inférieure et supérieure d'explosion	
• inférieure :	Non déterminé.
• supérieure :	Non déterminé.
• Point d'éclair	non applicable
• Température de décomposition :	Non déterminé.
• pH	Non déterminé.
• Viscosité :	
• Viscosité cinématique	Non déterminé.
• dynamique :	Non déterminé.
• Solubilité	
• l'eau :	entièrement miscible
• Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
• Pression de vapeur :	Non déterminé.
• Densité et/ou densité relative	
• Densité :	non déterminée
• Densité relative.	Non déterminé.
• Densité de vapeur:	Non déterminé.

• Autres informations

• Aspect:	
• Forme :	liquide

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 02.06.2023

Nom du produit ENZCONJ / CAL / CONTROL / DILBUF / INCBUF / IgG CONJ / AG CONJ

(suite de la page 4)

· **Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.**

- | | |
|--|--|
| · Température d'auto-inflammation | Le produit ne s'enflamme pas spontanément. |
| · Danger d'explosion : | Le produit n'est pas explosif. |
| · Teneur en solvants : | |
| · solvants organiques | 0,0 % |
| · Modification d'état | |
| · Vitesse d'évaporation. | Non déterminé. |

· **Informations concernant les classes de danger physique**

- | | |
|---|-------|
| · Substances et mélanges explosibles | néant |
| · Gaz inflammables | néant |
| · Aérosols | néant |
| · Gaz comburants | néant |
| · Gaz sous pression | néant |
| · Liquides inflammables | néant |
| · Matières solides inflammables | néant |
| · Substances et mélanges autoréactifs | néant |
| · Liquides pyrophoriques | néant |
| · Matières solides pyrophoriques | néant |
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 02.06.2023

Nom du produit ENZCONJ / CAL / CONTROL / DILBUF / INCBUF / IgG CONJ / AG CONJ

(suite de la page 5)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT**: Non applicable.
- **vPvB**: Non applicable.
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **Autres effets néfastes**
- **Remarque** : Nocif pour les poissons.
- **Autres indications écologiques** :
- **Indications générales** :
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation** : Traitement des déchets conformément à la réglementation en vigueur.
- **Emballages non nettoyés** :
- **Recommandation** :
L'emballage doit être éliminé conformément à l'ordonnance sur les emballages.
Kleinere Mengen können gemeinsam mit Hausmüll deponiert werden.
- **Produit de nettoyage recommandé** : Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|---|
| · Numéro ONU ou numéro d'identification | - |
| · Désignation officielle de transport de l'ONU | - |
| · Classe(s) de danger pour le transport | - |
| · Groupe d'emballage | - |

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 02.06.2023

Nom du produit ENZCONJ / CAL / CONTROL / DILBUF / INCBUF / IgG CONJ / AG CONJ

(suite de la page 6)

· Dangers pour l'environnement	
· Polluant marin :	Non
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus Ce produit est une partie d'un kit. Des informations dans cette section se réfèrent au kit comme un tout.
· "Règlement type" de l'ONU:	ohne

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS07
- **Mention d'avertissement** Attention
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
Mixture: 5-Chlor-2-methyl-2H-isothiazol-3-on [EG nr. 247-500-7] and 2-Methyl-2H-isothiazol-3-on [EG nr. 220-239-6] (3:1)
- **Mentions de danger**
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Conseils de prudence**
P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Directive 2004/42/CE**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 02.06.2023 Numéro de version 6 (remplace la version 5)

Révision: 02.06.2023

Nom du produit ENZCONJ / CAL / CONTROL / DILBUF / INCBUF / IgG CONJ / AG CONJ

(suite de la page 7)

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales :**

· **Classe de pollution des eaux :**

Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· **Service établissant la fiche technique :** Affaires Réglementaires

· **Contact :** Dipl.-Ing. Bernd Thaller

· **Date de la version précédente:** 04.02.2021

· **Numéro de la version précédente:** 5

· **Acronymes et abréviations:**

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Skin Corr. 1C: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1C

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 05.02.2025 Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 05.02.2025

*

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit** TMB STOP / STOP
- **Code du produit** Valide pour les produits listés dans le tableau sur la première page.
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation**
réactif de laboratoire / Immunoassay
Le produit est prévu pour usage professionnel.
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Fabricant / Fournisseur :**
IBL International GmbH
Flughafenstr. 52 a
22335 Hamburg
Allemagne
Tel.: ++49-40-53 28 91-0
Fax.: ++49-40-53 28 91-11
E-Mail: IBL@tecan.com
http: //www.tecan.com/ibl
- **Service chargé des renseignements :** Représentant de la sécurité
- **Numéro d'appel d'urgence**
IBL: ++49-40-53 28 91 - 0
Numéro ORFILA (INRS-France): + 33 (0)1 45 42 59 59
Numéro d'urgence Centre Antipoisons Bruxelles Tél (+32) 70 245 245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS07
- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- **Indications complémentaires:**
Le produit contient: Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 9.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.02.2025 Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 05.02.2025

Nom du produit TMB STOP / STOP

(suite de la page 1)

- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **Mélanges** préparation
- **Description :**
La solution d'arrêt contient de l'acide sulfurique.
Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

· Composants dangereux:

CAS: 7664-93-9 EINECS: 231-639-5	acide sulfurique ⚠ Skin Corr. 1A, H314 Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 15 \%$ Skin Irrit. 2; H315: $5 \% \leq C < 15 \%$ Eye Irrit. 2; H319: $5 \% \leq C < 15 \%$	≥ 5 - $< 10\%$
-------------------------------------	---	---------------------

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **Description des mesures de premiers secours**
- **Remarques générales :** Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **après inhalation :**
En cas de perte de conscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **après contact avec la peau :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Laver immédiatement à l'eau.
- **après contact avec les yeux :**
Laver avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **après ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un vêtement personnel de protection
- **Précautions pour la protection de l'environnement**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.02.2025 Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 05.02.2025

Nom du produit TMB STOP / STOP

(suite de la page 2)

• **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

• **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

• **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

• **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

• **Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités -**

• **Stockage :**

• **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Aucune exigence particulière.

• **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire

• **Autres indications sur les conditions de stockage :** Conserver les emballages hermétiquement fermés

• **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

• **Paramètres de contrôle**

• **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

• **Remarques supplémentaires :**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

• **Contrôles de l'exposition**

• **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.

• **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

• **Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou contaminés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

• **Protection respiratoire :** Ne pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

• **Protection des mains :**



Gants de protection.

• **Matériau des gants**

La qualité des gants de protection doit être choisie en fonction de la concentration et de la quantité des substances dangereuses, selon le lieu de travail spécifique.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 05.02.2025 Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 05.02.2025

Nom du produit TMB STOP / STOP

(suite de la page 3)

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection hermétiques.

· **Protection du corps** : blouse de laboratoire

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· Couleur :	incolore
· Odeur :	inodore
· Seuil olfactif:	Non déterminé.
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé
· Inflammabilité	Non applicable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· inférieure :	Non déterminé.
· supérieure :	Non déterminé.
· Point d'éclair	non applicable
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· pH à 20 °C	1
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé.
· dynamique :	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,08 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé.
· Densité de vapeur:	Non déterminé.

· **Autres informations**

· Aspect:	
· Forme :	liquide
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

· **Informations concernant les classes de danger physique**

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.02.2025 Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 05.02.2025

Nom du produit TMB STOP / STOP

(suite de la page 4)

• Liquides inflammables	néant
• Matières solides inflammables	néant
• Substances et mélanges autoréactifs	néant
• Liquides pyrophoriques	néant
• Matières solides pyrophoriques	néant
• Matières et mélanges auto-échauffants	néant
• Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
• Liquides comburants	néant
• Matières solides comburantes	néant
• Peroxydes organiques	néant
• Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
• Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique / conditions à éviter** : Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles**: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux**: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effet primaire d'irritation** :
- **de la peau** : Provoque une irritation cutanée.
- **des yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Informations sur les autres dangers**

- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique** : Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.02.2025 Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 05.02.2025

Nom du produit TMB STOP / STOP

(suite de la page 5)

- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **Autres effets néfastes**
- **Autres indications écologiques :**
- **Indications générales :**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation :** Traitement des déchets conformément à la réglementation en vigueur.

Catalogue européen des déchets

06 00 00	DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE MINÉRALE
06 01 00	déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) d'acides
06 01 01*	acide sulfurique et acide sulfureux

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :**
Les emballages complètement vides peuvent être recyclés.
L'emballage doit être éliminé conformément à l'ordonnance sur les emballages.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- | | |
|---|---|
| · Numéro ONU ou numéro d'identification | - |
| · DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA | néant |
| · Classe(s) de danger pour le transport | |
| · DOT, ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · Groupe d'emballage | |
| · DOT, ADR, IMDG, IATA | néant |
| · Dangers pour l'environnement | |
| · Polluant marin : | Non |
| · Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | Non applicable. |
| · Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | Non applicable. |
| · Indications complémentaires de transport : | Ce produit est une partie d'un kit. Des informations dans cette section se réfèrent au kit comme un tout. |

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.02.2025 Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 05.02.2025

Nom du produit TMB STOP / STOP

(suite de la page 6)

· "Règlement type" de l'ONU: néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger** GHS07
- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**
P264 Se laver soigneusement après manipulation.
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- **Directive 2004/42/CE**
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**
Aucun des composants n'est compris.
- **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**
- **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**
Aucun des composants n'est compris.
- **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**
Aucun des composants n'est compris.
- **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**
Tous les composants ont la valeur 3.
- **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**
Tous les composants ont la valeur 3.
- **Prescriptions nationales :**
- **Classe de pollution des eaux :**
Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 05.02.2025 Numéro de version 15 (remplace la version 14)

Révision: 05.02.2025

Nom du produit TMB STOP / STOP

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• **Phrases importantes**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

• **Service établissant la fiche technique :** Affaires Réglementaires

• **Contact :** IBL International

• **Date de la version précédente:** 11.02.2021

• **Numéro de la version précédente:** 14

• **Acronymes et abréviations:**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

• *** Données modifiées par rapport à la version précédente**